

Une Agence Locale de Transition Energétique pour notre territoire

Nécessité d'agir...

L'Agence Locale de Transition Energétique (ALTE) visera à fédérer des projets et à proposer un ensemble de services aux particuliers, professionnels et collectivités afin d'amorcer et d'accompagner la transition énergétique.

Cette ambition est simple tout autant que vaste. Notre mode de consommation actuel se heurte à l'épuisement des ressources. Il est impératif de se préparer à changer de modèle de société. Le Sénat prévoit dans une étude récente le doublement de la facture énergétique d'ici à 2020. **Face à la problématique du déclin des énergies fossiles et du changement climatique dont la portée est internationale, cette facture énergétique est, elle, territoriale. Et son impact est tout autant économique, écologique que social.**

Anticiper est donc une nécessité mais entraîne de nombreuses questions, liées à la vulnérabilité du territoire (sa dépendance énergétique, ses contraintes...), **à l'usage de ses ressources, ou encore à la philosophie et aux modes d'intervention adaptés** à l'évolution des pratiques.

- Face à l'urgence d'agir, comment communiquer et permettre une meilleure prise de conscience ?
- Comment accompagner les différentes populations, habitants, acteurs économiques, collectivités, à cette transition inéluctable ?
- Comment combiner sobriété énergétique et production d'énergies renouvelables ?
- Comment optimiser les initiatives existantes en maîtrisant les coûts pour le territoire ? Par exemple, en 2001, Le Mené, intercommunalité rurale bretonne de 6 400 habitants, évaluait à 9 millions d'euros le coût des 16 700 tonnes équivalent pétrole d'énergies fossiles consommées annuellement sur son territoire.

La Bretagne, terre pionnière...

La Région Bretagne, identifiée comme territoire d'étude, est marquée par une politique volontariste développée autour du « Pacte électrique breton ». Elle est fondée sur le constat du risque induit par une consommation électrique largement supérieure à la production locale, risque accru par son caractère péninsulaire. Cette Région s'est dotée de l'ambition de passer de 10 à 34% de production locale de sa consommation à échéance 2020.

Cette politique volontariste peut s'appuyer sur le développement de nombreuses initiatives territoriales : autonomie énergétique visée par des intercommunalités pionnières, projets citoyens, développement d'activités économiques en valorisant les ressources énergétiques locales...

En juillet 2012, une **délégation de 17 personnes**, élus, techniciens, acteurs associatifs, issus du Luberon et de Haute-Provence, a donc réalisé un voyage d'études sur **5 territoires bretons** pour observer la façon dont les pratiques et politiques énergétiques y ont été développées.

Initier un processus maîtrisé pour une politique de transition adaptée aux spécificités de nos territoires

Prendre en compte les problématiques et les ressources des territoires du Luberon et de Haute-Provence, fort différentes de la Bretagne, est une nécessité pour déployer une philosophie, des objectifs, un plan d'action.

La Bretagne se caractérise par une population en faible augmentation, dont 27% travaillent dans l'agriculture, majoritairement intensive, peu de terres en friche, un tourisme moins développé qu'en Provence. Sur les territoires visités, de nombreux élus sont agriculteurs, souvent responsabilisés par leurs métiers aux dégâts environnementaux, comme par exemple la surproduction d'effluents porcins (lisiers). Préoccupés de préserver leur environnement, ils peuvent s'appuyer sur des cultures de territoire fortes, dont témoigne la présence de Pays, ainsi qu'une culture coopérative.

En Luberon et Haute-Provence, en référence au périmètre de l'actuel Groupe d'Action Locale (GAL), c'est potentiellement 101 communes, pour 148 362 habitants, qui sont concernées. Notre territoire, marqué par une pression foncière importante, est notamment caractérisé par une baisse de l'activité agricole, un fort développement touristique, la vacance d'une part significative de logements, une population hétérogène. Ces constats aiguillent la politique du Parc du Luberon comme du Pays de Haute-Provence, en charge d'accompagner un développement équilibré des territoires. En termes d'économie d'énergie, des initiatives sont développées avec un engagement historique sur l'Espace Information Energie (EIE) porté par l'association AERE, et le programme SEDEL (Services Energétiques Durables En Luberon) actuellement animé par le Parc : le « socle » d'activités d'une politique énergétique existe, aujourd'hui déployée au profit d'une partie du territoire. Pour autant, très peu de l'énergie consommée est produite localement, même si le Val de Durance, avec ses installations hydrauliques et solaires exporte aujourd'hui de l'électricité. Cette zone, baptisée « Vallée des énergies », devrait concentrer dans les années à venir de nombreux équipements en lien avec la transition énergétique (production, recherche et développement, formation, sensibilisation...)

Sans se précipiter pour créer une nouvelle structure, il est urgent de lancer la démarche : **favoriser l'implication de chacun par l'information et l'encouragement à l'expérimentation est compatible avec un processus maîtrisé de structuration d'une politique de transition adaptée au territoire.** Lors du séminaire sur « l'Avenir des Parcs » à Forcalquier en juillet 2011, il a été proposé que les territoires des Parcs aient notamment pour mission de « Proposer et expérimenter d'autres modèles économiques ; développer autrement et durablement ; revendiquer le droit à expérimenter de nouveaux dispositifs ».

Alors, expérimentons !

En termes de production, le Pays s'est engagé dans le soutien au développement d'une filière bois énergie. Le Parc œuvre à l'émergence de filières sur la production d'éco-matériaux et la promotion de produits agricoles locaux (valorisation de la ressource locale) après avoir impulsé dès 1999 une politique active de création de chaudières bois et d'organisation de la filière d'approvisionnement.

Une Agence Locale de Transition Energétique (ALTE) doit envisager son action dans le cadre d'un projet global de territoire, tenant compte de ses mutations, de ses contraintes, au regard de ses ressources et de ses atouts. Sont notamment sensibles les questions de démographie, de précarité énergétique, de déplacement, de préservation de l'environnement naturel, d'urbanisation, de développement économique, d'emploi, de ruralité, de perte des repères culturels et sociaux... **L'un des enseignements du voyage réside dans l'importance d'un travail préalable approfondi sur la définition de la stratégie et d'objectifs datés (2015, 2020, 2030, ...).**

Pour une mise en réseau progressive sous l'égide d'un conseil de gouvernance du projet d'ALTE

Le constat opéré par les participants au voyage d'études fait valoir l'importance d'hommes et de femmes engagés et leur pugnacité pour servir l'ambition d'une maîtrise territoriale de l'énergie. La culture coopérative, rencontrée sur des territoires comme celui de l'intercommunalité du Mené, de l'agglomération de Morlaix et du Pays de Dinan, favorise le nécessaire engagement collectif voulu par l'ambition de devenir des « territoires à énergie positive ».





Des pistes pour l'action ?

Les participants retiennent l'intérêt de s'engager sur trois axes complémentaires de travail pour lancer la démarche.

- **Un diagnostic des dépendances, atouts et ressources du territoire doit pouvoir être approfondi.**

Une étude de vulnérabilité peut le nourrir mais il importe qu'elle soit conduite dans la perspective d'une vision en « 4 D » (dimensions écologiques, économiques, sociales et culturelles).

En Bretagne, les acteurs des 5 territoires visités ont mis en œuvre des bilans énergie pour initier leur plan d'action. Mais les expériences les plus efficaces sont celles ayant adopté une vision élargie du territoire, comptant avec ses atouts culturels et la valorisation de ses ressources propres. L'idée d'un « cadastre énergétique » a également convaincu une majorité de participants.

- **Un processus de mobilisation, basé sur l'information et la mise en débat, mais aussi sur l'expérimentation**

doit pouvoir faciliter l'implication de territoires volontaires, d'acteurs économiques et de citoyens. A cet égard, l'idée d'un programme Leader en 2013 sur la transition, porté par le Parc et le Pays, pourrait faciliter l'émergence de projets et programmes d'animation innovants. Ces actions concrètes constitueraient une voie d'implication d'acteurs socio-économiques, de groupes citoyens volontaires mais aussi des repères pédagogiques de départ. Le principe de transition énergétique étant par essence transversal, ces expérimentations pourraient porter sur différents volets (économie, agriculture, tourisme, mobilité, culture, eau, déchet, énergie, ...).

- **Le changement de comportement des habitants, premiers impactés par la crise énergétique est un pilier incontournable de la transition énergétique.**

Difficile de travailler la question énergétique dans sa transversalité si les habitudes de chacun en matière d'habitat, de transport, de consommation courante n'évoluent pas. Il apparaît donc nécessaire, voire indispensable, pour faciliter ce changement de comportement, d'associer le plus grand nombre d'habitants à la construction d'une politique énergétique au spectre large et associant l'ensemble des parties prenantes. Car au-delà d'innovations techniques, il s'agit de s'emparer et d'imaginer de nouveaux usages, et d'aller vers des changements sociétaux qui ne peuvent se faire sans les citoyens.

A moyen terme, outre le « socle » que constituent l'EIE et le programme SEDEL, l'ALTE devrait pouvoir encourager des actions telles que l'autonomie énergétique par l'émergence de filières de production énergétique locale, le développement de réseaux intelligents, la démultiplication d'équipements publics à énergie positive, la lutte contre la précarité énergétique...

Le développement de ces actions ne peut se faire sans la définition d'une éthique partagée, laquelle nous permettra notamment de faire face aux « fausses bonnes idées » qui n'intègrent pas une vision en « 4D » (dimensions écologiques, économiques, sociales et culturelles), à l'inverse par exemple du « business vert ».

Pour notre territoire, il est proposé de faire émerger des initiatives citoyennes. Mettre en réseau des projets « modestes et géniaux » pourrait montrer la voie, tout comme favoriser le lien collectivités/citoyens, lien identifié en creux comme l'une des faiblesses des pratiques bretonnes, à l'exception de la stratégie mise en œuvre à travers le réseau Taranis. Si l'ALTE est reconnue par les collectivités et les citoyens, elle devrait pouvoir établir des passerelles entre eux, utiles au développement d'actions locales de transition énergétique.

L'engagement d'élus moteurs, leur force de conviction, leur investissement et leur persévérance apparaissent de fait comme un facteur indispensable de réussite. La démarche de projet d'ALTE suppose donc de convaincre et d'associer le plus largement possible des élus. Pour autant, ce travail peut être progressif : le voyage démontre à nouveau que l'engagement d'un noyau d'élus et de partenaires volontaires est toujours une première étape.

La constitution du collectif pour une ALTE est un atout important tant il est apparu à travers les rencontres bretonnes que les tandems ou « attelages » sont une clé du succès d'une politique territoriale de l'énergie adaptée. Les structures mobilisées tel que le Parc, le Pays, AERE, APTE portent des services pertinents à développer dans une politique de transition énergétique de notre territoire. Dans la préfiguration de l'ALTE, cet « attelage porteur » peut être plus amplement formalisé dans une charte par exemple, au sein d'un conseil de gouvernance, au profit de leur ouverture à de nouvelles missions en direction des territoires. Des personnes ressources, structures et groupes volontaires peuvent se reconnaître dans cette charte et être des relais mobilisateurs de terrains et de sujets d'expérimentations. **Un tel conseil doit pouvoir expérimenter des pratiques de coconstruction, cogestion, coanimation entre partenaires du territoire.** L'attelage porteur (Parc, Pays, AERE, APTE) pourrait, au sein de ce conseil de gouvernance, avoir un rôle d'appui, de soutien ponctuel, de mise en cohérence, de logistique de réseau.

Quelles innovations pour quel territoire ?

La question du territoire d'intervention d'une future ALTE est apparue comme prématurée. Il s'agit de distinguer le périmètre de réflexion, repéré à l'échelle du Parc et du Pays, en privilégiant une approche pragmatique. La définition d'un futur périmètre d'intervention doit pouvoir découler de l'engagement de territoires volontaires et des expérimentations. Tout comme la question du territoire, la question de la structuration juridique doit découler de la philosophie et des moyens comme des missions nécessitées par la transition énergétique : les ALEC (Agences Locales de l'Energie et du Climat) s'appuient plutôt sur le statut associatif ; la SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) est séduisante par la gouvernance multi-partenariale qu'elle permet et convient principalement à une activité économique.

L'innovation majeure est de s'impliquer de façon concrète sur le thème de la transition, qui nécessite ce maillage progressif et cette dynamique « horizontale ». L'innovation est également de s'attacher à la nature des projets, dans leur dimension citoyenne et locale. **Des liens inédits sont à créer entre collectivités, citoyens et entreprises traduisant la nécessité de « vivre autrement dès maintenant ».** De façon pragmatique, l'innovation doit être nécessairement équilibrée économiquement.

De fait, en Bretagne, le développement des ALEC et les dynamiques territoriales ont bénéficié du soutien des institutions (Europe, Région, ADEME). Pour l'ALTE, la question de l'opportunité d'un axe stratégique dédié à la transition énergétique dans la nouvelle programmation européenne doit être posée. Certaines actions comme le programme SEDEL peuvent être financées sur des adhésions, voire des conventions, sachant que le coût actuel (1,50 €/hab) est acceptable au regard du bénéfice direct qu'en retire la collectivité (3,50 €/hab). Mais une telle ressource reste minoritaire au regard des actions possibles d'une agence au service d'une politique de transition énergétique.

Si les participants entrevoient le sens d'une mission d'animation territoriale, de réflexion, d'appui, de conseil, de formation, d'ingénierie des multiples projets des collectivités et d'acteurs socio-économiques du territoire, la question de la limite à donner aux prestations proposées par l'ALTE reste ouverte. L'ALTE doit-elle engager des prestations de vente de biens et de services, comme les SCIC rencontrées, au service de l'animation non seulement d'une filière mais d'un projet global de territoire ? La seule orientation sur les services d'accompagnement, d'information, de coordination apparente le projet d'ALTE au modèle et aux fonctions d'une ALEC, bien qu'avec une philosophie distincte. Néanmoins, **les visites illustrent l'acrobatique ingénierie financière interne entre adhésions et subventions et un indispensable portage institutionnel.** Autour de la dimension citoyenne et de la volonté d'œuvrer par un maillage « horizontal », une piste évoquée est bien cette innovation de projets, qui pourrait par ailleurs intéresser des partenaires financiers tels que la Caisse des Dépôts et Consignations, les acteurs de la finance solidaire dont l'investissement citoyen.

INVENTONS LA SUITE ENSEMBLE !

CONTACTS :

Parc naturel régional du Luberon : contact@parcduluberon.fr

Pays de Haute-Provence : contact@paysdehauteprovence.com

AERE : contact@aere-asso.com

A l'initiative de la démarche :



Avec le soutien financier de :



Provence-Alpes-Côte d'Azur